



## Compte-rendu \_ Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée : « Pour un accueil périscolaire de qualité et de bonnes conditions de soutien à la scolarisation (ATSEM), en cohérence avec les engagements politiques de la Ville »**

### Rappel du contexte de la médiation

**Texte de l'interpellation initiale déposée le 29/03/2023 :**

#### **Pour faire court**

La Municipalité de Grenoble est responsable du périscolaire, qui consiste à offrir des activités qui se déroulent hors temps scolaire, dans le but de faciliter la scolarisation et le droit à l'instruction. De même, la Municipalité de Grenoble gère les personnels non enseignants (c'est-à-dire les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou ATSEM), avec un objectif de 1 ATSEM par classe.

Or, depuis maintenant plusieurs mois, ces responsabilités et engagements ne sont plus assumés, laissant des enfants et parents grenoblois sans solution, laissant des professeurs des écoles sous pression. Concrètement, ce sont des temps d'accueil, le matin ou le soir, qui ne sont plus assurés, laissant ainsi les parents et les enfants se débrouiller. Concrètement, ce sont des temps d'accueil restauration qui ne sont plus assumés. Concrètement, quand ces temps périscolaires sont maintenus, le faible nombre d'animateurs-trices, déjà sous pression, ne leur permet pas d'assurer un travail qualitatif. Nos enfants ne peuvent subir plus longtemps cette situation, ils ont droit à un accueil, un accueil de qualité, permettant un véritable complément et prolongement du service public national de l'éducation.

#### **Nous demandons à la Municipalité, en concertation avec toutes les parties-prenantes de :**

→ trouver des solutions à court, moyen et long termes, pour permettre un accueil périscolaire de qualité,

→ assurer un plan de recrutement et de fidélisation en cohérence avec les besoins des enfants, les engagements de la Municipalité et l'épanouissement professionnel des agents - ATSEM, agent-es d'entretien et de restauration, animateurs-trices,

→ se donner les moyens budgétaires d'assumer le projet éducatif de Grenoble, adopté après délibération du conseil municipal du 27 juin 2022, qui déclare, notamment "toute rupture dans l'offre éducative porte des conséquences en termes de lutte contre les inégalités",

→ développer un service périscolaire en adéquation avec les déclarations publiques des élus dans le projet éducatif et les engagements pris auprès des citoyens, mais aussi dans le cadre de "Ville amie des enfants" avec l'UNICEF (pour rappel, "Grenoble fait du droit des enfants et de leur bien-être une de ses priorités et travaille en collaboration avec l'UNICEF").

#### **Pour faire exhaustif**

Depuis les années 1980, l'État a engagé une opération de décentralisation des compétences qui renforce le poids des collectivités territoriales. La commune, le département et la région participent au fonctionnement du service public de l'éducation. Les compétences des communes, donc de la ville de Grenoble, figurent notamment aux articles L. 212-1 à L. 212-15 du code de l'éducation.

La Municipalité a aussi pris des engagements, à différents niveaux :

→ dans son programme électoral,

Extrait du programme éducation :

“Parce que l’entrée à l’école est un moment clé, qui doit se faire en douceur, au rythme de l’enfant, les actions passerelles entre la petite enfance et l’école maternelle seront multipliées, un accueil périscolaire adapté aux tout-es petit-es sera proposé. Nous poursuivrons notre objectif d’un-e ATSEM par classe, formé-e aux innovations pédagogiques comme la méthode Montessori. Nous réaffirmons notre soutien au service public et les moyens dédiés à la petite enfance seront augmentés.”

→ dans son partenariat avec l’UNICEF

Recommandations que la Municipalité s’est engagée à suivre auprès de l’UNICEF : Choisir d’investir dans la petite enfance et l’accompagnement des parents, Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés, Tenir compte des difficultés d’accès à l’école des enfants en grande pauvreté, Décloisonner l’éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire,...

→ dans son projet éducatif

Extraits des engagements du projet éducatif grenoblois : “Permettre à chacun de s’épanouir et bien grandir en luttant contre les inégalités, en garantissant un accueil inconditionnel” + “Agir pour une coopération éducative de la naissance à l’âge adulte, en favorisant la cohérence éducative, en renforçant les partenariats au sein de la communauté éducative” + “Favoriser l’émancipation de l’enfant et du jeune comme éco-citoyen en développant son pouvoir d’agir [...] en assurant un cadre d’éveil, d’apprentissage et de vie, garant des sécurités”.

## **Rappel du déroulé de la phase de médiation**

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l’interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d’approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d’explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

## **Calendrier des rencontres**

- Première réunion de médiation le 04/05/2023
- Réunion technique avec M Hamelin, les responsables de territoires et Mr Maltor
- Deuxième réunion de médiation le 03/10/2023

### **Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :**

- Christine Garnier, adjointe Ecoles
- Pierre Mériaux, adjoint personnel et dialogue social
- Annabelle Bretton, adjointe à la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative et la démocratie locale (03/10/2023)
- Henri Hamelin, directeur, Direction Education Jeunesse
- Christel Annequin, cheffe de service territoire éducation secteurs 2-5 (04/05/2023)
- Claire Dubois, cheffe de service territoire éducation secteurs 1-3 (04/05/2023)
- David Mangold, chef de service territoire éducation secteurs 4-6 (04/05/2023)

### **Représentant-es de l'interpellation citoyenne**

- Stéphane Maltor
- Lucie Peyronnard (04/05/2023)
- Laure Bonnel (04/05/2023)
- Frédéric Cook (04/05/2023)
- Carina Millet (03/10/2023)
- Sonia Realis (03/10/2023)
- Fanta Trore (03/10/2023)
- Sarah Lyon-Caen (03/10/2023)

### **Animation**

- Antoine Gonthier, chargé de mission démocratie locale (04/05/2023)
- Boris Kolytcheff, responsable Unité Accompagnement Formation (03/10/2023)

#### **Prise de note**

- Emmanuelle Eucher, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes ( 03/10/2023)

## **Synthèse des échanges de la première réunion de médiation**

### **Réaction globale de la Ville à cette interpellation :**

- Les élus présents Christine Garnier et Pierre Mériaux déclarent que les finalités défendues par cette interpellation (un service public de l'éducation de qualité, émancipateur, fiable) est bien un objectif partagé par la municipalité. Les élus reconnaissent évidemment les difficultés (qui sont présentes plus largement en France), et sont mobilisés depuis plusieurs mois pour trouver des solutions permettant de garantir le meilleur service possible aux usagers.

Ceci étant dit, la discussion s'oriente sur les réponses apportées par les services aux questions posées par les porte-paroles en amont de la réunion.

## Points de discussions principaux :

### Comment réussir à embaucher davantage d'animateurs périscolaires ?

Le constat partagé est le déficit de candidats aux postes d'animateurs périscolaires, et le turn over important d'une partie des animateurs. Cette problématique semble être la cause principale des dysfonctionnements du service.

Pour la Ville, Il y a un problème national de recrutement dans plusieurs secteurs, dont l'animation. La principale cause est la précarité des postes d'animateurs périscolaires liée à plusieurs facteurs :

- des temps de travail non-complets allant de 40 % à 56 % (pour les animateurs mensualisés) et 63 % (pour les suppléants en site isolé)
- l'organisation du temps de travail :
  - temps de travail journalier trop segmenté par les coupures du matin et de l'après-midi ;
  - temps de travail insuffisant pour les préparations ;
- le statut, les types de contrat proposés et la rémunération :
  - contractuels horaires ou mensuels, pas de postes permanents ayant vocation à être occupés par des titulaires ;
  - CDD de 10 mois environ (correspondant à la période scolaire septembre-début juillet), soit une interruption de contrat ;
  - rémunération variable selon les mois pour les animateurs horaires du fait des vacances scolaires ; paie versée avec un décalage d'un mois pour les agents horaires (règle du paiement après service fait, soit les heures réalisées sur le mois rémunéré sur le mois m+1).

Pistes déployées par la ville pour améliorer cette situation :

- plan de déprécarisation : objectif de faire passer 50 % des animateurs en CDD au lieu de vacataires dès la rentrée 2023), ajout de temps de préparation comptabilisés dans le temps de travail des animateurs, possibilités d'évolutions de carrière, mutualisation avec les centres de loisir
- Plan de communication pour attirer de nouveaux profils

Propositions des portes-paroles pour améliorer cette situation et réponses apportées par la ville à ce stade :

- Augmentation des salaires: la Ville estime que les salaires des animateurs périscolaires sont suffisamment élevés, les augmenter davantage pose un problème de budget et de cohérence de grille salariale.
- Mutualisation avec d'autres collectivités : c'est impossible avec les autres collectivités, mais en cours avec les structures d'animations du territoire (MJC, centres de loisirs...).

- Enquête auprès des animateurs pour comprendre les causes du défaut d'attractivité de l'emploi : la Ville estime disposer d'assez de retours du terrain pour se faire une bonne idée de la situation.

### **Comment mieux mesurer précisément l'évolution de la situation du périscolaire au regard des objectifs de la Ville ?**

Le constat partagé est que la Ville dispose actuellement de peu de moyens de suivi et d'évaluation fine des situations (taux d'encadrement quotidien...) malgré des objectifs clairs.

Propositions des portes-paroles et réponses apportées par la ville à ce stade :

- Construire des objectifs précis et des indicateurs de suivi des objectifs de la Ville en matière de périscolaire : la Ville est effectivement en train de travailler sur le sujet, avec un premier rapport d'activité qui devrait sortir en 2023

### **Le budget alloué par la Ville au périscolaire est-il suffisant ?**

Demande des porte-paroles : face aux difficultés rencontrées par le service public du périscolaire, pourquoi ne pas augmenter la part du budget consacré à cette politique publique, si c'est une priorité affichée de la Ville ?

Réponse Ville :

- Le budget de l'éducation a légèrement augmenté en 2023, et l'augmentation va surtout toucher le personnel à partir de septembre 2023 (augmentation de + 1 million par an en année pleine sur ce poste). C'est donc déjà une priorité pour la Ville, il est difficile d'aller au-delà.

## **Synthèse des échanges de la deuxième réunion de médiation**

Entre les deux médiations Monsieur Maltor a transmis des questions au service Participation et Vie Associative pour lesquelles il a demandé à avoir des réponses lors de la deuxième réunion de médiation.

### **Réponses aux questions posées en amont de la réunion :**

#### **1) Quelle est la situation à date en termes de recrutement ?**

Il y a un manque aléatoire quotidien, mais qui est stable depuis la rentrée. Sur un besoin de 600 animateurs/animatrices 70 manquent tous les jours sans compter les temps d'inclusion et 115 en comptant les temps d'inclusion. (Un temps d'inclusion permet aux enfants ayant des troubles du comportement, par exemple, de bénéficier d'un encadrement supplémentaire.)

Réaction des porte-paroles : C'est un manque important qui n'est pas acceptable.

## **2) Quels sont les indicateurs RH pour mesurer les arrêts de travail avec les acteurs du périscolaire ? Comment les mesurez-vous ? Quels sont-ils à date et par rapport aux années précédentes ?**

La Ville précise que cette année est la première où un rapport d'activité va être effectué. Les données ne sont donc pas encore nombreuses. De plus, l'absentéisme est difficilement mesurable car sur 700 agents dans l'animation, près de 470 ont des contrats de vacataire et n'ont pas à déclarer leurs arrêts. Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les statistiques. L'absentéisme tourne en fonction des périodes de l'année entre 9% et 13%. A ce stade, les absences pour maladie ne semblent pas plus élevées qu'à l'ordinaire.

## **3) Quelles sont les tendances de fréquentation du périscolaire ?**

Jusqu'à présent il n'était pas possible d'avoir des statistiques sur les taux de fréquentation car le logiciel de facturation ne le permettait pas. Un calcul va être réalisé sur le mois de novembre, les chiffres seront communiqués en janvier.

Concernant le taux d'inscription, la ville ne constate pas à ce stade de grands bouleversements (inscriptions au même niveau voire qui sembleraient supérieures pour la restauration). Le phénomène va être étudié et comparé à l'horizon d'octobre et novembre pour évaluer s'il y a une réelle tendance à la hausse ou à la baisse.

Réaction des porte-paroles : Si le taux d'inscription ne diminue pas, il y a cependant un ressenti de la part des parents d'une baisse de la qualité de l'encadrement. Afin de rendre-compte de ce ressenti il est nécessaire de prendre en compte toutes les parties prenantes : équipes encadrantes, managériales, les enseignants, les parents, les professionnels sur le terrain, etc. Les services doivent aller voir ce qui se passe sur le terrain.

## **4) Animer, c'est un métier : quelle est la photographie des diplômés des agents/animateurs au global + établissement par établissement ?**

La ville n'est pas en mesure de donner cette photographie : les mouvements des agents étant quotidiens, cela bouge régulièrement. Par ailleurs, il y a obligation réglementaire d'avoir maximum 20% des effectifs non qualifiés sur les sites périscolaires déclarés. Un site étant une école ou un local. 14 sites sont déclarés sur 77, bientôt 19, soit 25 % des établissements, la déclaration n'est pas obligatoire pour un établissement.

Une personne est considérée comme diplômée si elle a au minimum le BAFA ou le BP JEPS. Cette année 10 Directeurs d'Accueil de Loisir Périscolaire (ALP) vont passer le BP JEPS.

## **5) Quelle part de la recette fiscale est fléchée sur la jeunesse ?**

Distribution des 44 millions provenant de la taxe foncière : la moitié va vers l'inflation (hausse du point d'indice, augmentation du prix des produits alimentaires cantine et du prix de l'énergie), un quart est destiné à augmenter les investissements notamment dans les écoles, un autre quart est en direction du bouclier social et climatique qui comprend de nombreuses mesures dont celles en direction de l'enfance et de la jeunesse :

- diminuer la facture restauration des familles : 700 000 euros
- renforcer les équipes périscolaires : 1 million
- renforcer les équipes de base plein air : 280 000 euros
- renforcer les équipes jeunesse : 350 000 euros
- centres de loisir : maintien du budget préexistant de 5 millions

## **6) Quelle était la contribution CAF en valeur absolue et % sur le budget de la DEJ N-1, N et prévue à N+1 ?**

Ces données ne sont pas mesurables. La ville peut seulement donner des éléments globaux car les différents fonds de la CAF concernent également les crèches, les centres de loisirs, les LAEP, etc. On sait par contre que 0,54€ par heure par enfant sur les sites déclarés est pris en charge.

En novembre une nouvelle convention va être signée avec la CAF (2023/2027) ce qui va permettre de clarifier les différents fléchages.

## **7) Budget 23 DEJ - Quels ont été les scénarios proposés par la DEJ aux élus ? Merci de nous fournir le détail des scénarios.**

De nombreux scénarios ont été proposés et il a été arbitré d'expérimenter avant d'envisager des déploiements globaux et massifs, d'où la création des animateur.rices référent.es.

## **8) Budget 24 DEJ - Quel sera le budget de la DEJ en 24 ?**

Il n'est pas connu à ce stade. Cependant 1 million supplémentaire par an a été attribué à la question éducative.

## **9) Existe-t-il une charte de qualité pour le périscolaire grenoblois ?**

Il n'existe pas de charte de qualité pour le périscolaire mais un projet éducatif et un projet pédagogique d'animation. La ville est ouverte à travailler sur une charte éducative globale dans une logique de mouvement amélioratif continu.

## Questions supplémentaires :

### 1) Comment vous assurez-vous du contenu des projets pédagogiques? Et comment vous assurez-vous que les activités des animateurs répondent bien au projet pédagogique ?

- Les contenus pédagogiques sont soumis aux coordinatrices
- Le projet pédagogique se décline en projet d'animation
- Un rapport d'activité va être établi cet automne
- Évaluation annuelle

### 2) Concernant le manque d'animateurs qu'est ce qui va être mis en place, quelles solutions concrètes ?

Une réponse a déjà été apportée en médiation 1 (Cf p,4 du CR)

Les deux pistes d'actions envisagées sont : Un plan de dé précarisation des postes et un plan de communication sur les postes ouverts.

### 3) Qu'est ce qui peut être fait en termes de participation citoyenne ?

-Il existe actuellement des conseils périscolaires. La ville aimerait que ces conseils deviennent obligatoires pour chaque établissement et aient lieu 2x/an. Cela permettrait que le projet pédagogique soit connu des parents.

-Une réunion de rentrée a lieu en présence du directeur ALP avec son équipe périscolaire. Les parents sont invités à cette réunion.

-Une application mobile qui permet aux parents de connaître le contenu des animations est utilisée par certains établissements. Elle sera généralisée cet automne.

-La ville propose la mise en place d'un atelier de projet :

Que ce soit du côté ville ou du côté des porte-paroles il semble qu'il y ait une frustration à ce que le travail entamé grâce à la médiation s'arrête à cette réunion.

La ville propose donc que le sujet de la médiation « Pour un accueil périscolaire de qualité et de bonnes conditions de soutien à la scolarisation » fasse l'objet d'un atelier de projet. Un atelier de projet peut être mis en place par un Conseil Citoyen Indépendant ou par la ville sur une thématique spécifique.

#### Modalités de mise en œuvre :

- l'atelier sera composé de 24 habitants, tirés au sort parmi les parents d'élève fréquentant le périscolaire et de 12 membres des CCI
- il sera animé par un tiers extérieur à la Ville
- 3 ou 4 séances sur le sujet seront mises en place
- le sujet sera celui de l'interpellation

À la fin des séances les habitants pourront établir une liste de préconisations au conseil municipal pour proposer des pistes d'amélioration. Une réponse directe sera alors donnée le jour du conseil municipal. Une réponse devra être faite pour chaque préconisation.



### Réaction des portes-paroles :

La démarche est intéressante. Le collectif des parents d'élèves va réfléchir à cette proposition avant de faire un retour. Monsieur Maltor ajoute qu'un des objectifs du collectif était d'arriver à ce que cette proposition soit faite mais précise que le sentiment de frustration persiste suite aux échanges.

### **Suites de la médiation :**

- Les résultats de l'étude pourront être transmis aux porte-paroles début 2024**
- **Les porte-paroles reviennent vers la Ville concernant la proposition de mise en place d'un atelier de projet**